



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

ARRETE DRDJSCS/PCS/2020/N°79

portant publication des indicateurs d'activité et de financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des services délégués aux prestations familiales (DPF) calculés sur la base des résultats de l'enquête ministérielle de 2020.

Le Préfet de la région Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L.314-3 à L. 314-7, R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-33, R. 314-49, R. 314-193-1 et R.314-193-3 ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales et leurs modes de calcul pris en application de l'article R. 314-29 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R.314-17, R. 314-19, R. 314-20, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2004 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif prévu à l'article R. 314-49 du code de l'action social et des familles ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté n° 2020/SGAR/DRDJSCS/525 du 26 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire ;

CONSIDERANT les données relatives aux indicateurs transmises par les directions départementales de cohésion sociale de la circonscription régionale ;

SUR PROPOSITION du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1er : En application de l'arrêté du 9 juillet 2009 susvisé, notamment ses annexes 7 et 8 relatives au calendrier de transmission des tableaux de bord, sont publiées ici les valeurs régionales des indicateurs socio-économiques sur les données renseignées dans l'enquête ministérielle « bilan 2019 et perspectives 2020 » des services visés ci-après.

Article 2 : Aucun département des Pays-de-la-Loire ne disposant d'au moins cinq structures, seules les valeurs régionales sont, par conséquent, indiquées :

Type de structure	Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM)	Services délégués aux prestations familiales (DPF)
Niveau des indicateurs	Valeurs régionales (ANNEXE 1)	Valeurs régionales (ANNEXE 2)

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit être introduit auprès du secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) à l'adresse suivante : Cours administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes, BP 18529, 44185 NANTES CEDEX 4, dans un délai d'un mois à compter de la date de sa notification pour l'établissement et de sa publication pour les autres requérants.

Article 4 : En application des dispositions de l'article R 314-31 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et sur le site de la DRDJSCS.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 25 NOV. 2020

Le Directeur régional et départemental

Thierry PERIDY

Tableau de bord relatif aux indicateurs

Données générales

	Exercice 2018
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	21 938
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	22 148
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	22 016
ETP	681,3

Indicateurs de référence

	Exercice 2018
Poids moyen de la mesure majeur protégé	11,13
Valeur du point service	12,57
Nombre de points par ETP	4 317
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	33,01

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2018
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	10,63
- Valeur du point délégué	5,73
- Valeur du point autres personnels	5,36

Indicateurs relatifs au personnel

	Exercice 2018
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	49,6%
Autres personnel	50,4%

	Exercice 2018
Indicateur de qualification (en %)	
Niveau I	3,70
Niveau II	6,10
Niveau III	55,80
Niveau IV	20,80
Niveau V	12,70
Niveau VI	0,80
Niveaux I à VI	100,00

	Exercice 2018
Indicateur de formation	
nb d'h/ETP	25,9

Indicateur de vieillesse-technicité	1,26
-------------------------------------	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	Exercice 2018
	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
Mesures d'Accompagnement Judiciaire	0,5%
Curatelle renforcée	57,4%
Curatelle simple	1,8%
Tutelle	31,5%
Sauvegarde de justice	1,1%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	7,7%
Subrogé tuteur ou curateur	0,0%
TOTAL en %	100%
TOTAL en nombre	22 016
Etablissement	31,8%
Domicile	68,2%

	Exercice 2018
Nombre de points par l'ensemble des ETP	4 317
Nombre de points par ETP délégués	8 712
Nombre de points par ETP autres personnels	8 559

Indicateurs d'activité

	Exercice 2018
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,97

	Exercice 2018
Coût de l'intervention des délégués	29,18

Tableau de bord relatif aux indicateurs**Données générales**

	Exercice 2018
Mesures au 31/12	676
Mesures en moyenne dans l'année	663
ETP	38,2
Nombre de points	158 321

Indicateurs de référence

	Exercice 2018
Poids moyen de la mesure	19,91
Valeur du point service	14,59
Nombre de points par ETP	4 141
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	17,30

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2018
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	12,07
- Valeur du point délégué	7,25
- Valeur du point autres personnels	4,82

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)	Exercice 2018
Délégués	60,40%
Autres personnel	39,60%

Indicateur de qualification (en %)	Exercice 2018
Niveau I	2,70
Niveau II	0,80
Niveau III	88,70
Niveau IV	5,90
Niveau V	1,80
Niveau VI	0,10
Niveaux I à VI	100,00

Indicateur de formation	Exercice 2018
nb d'h/ETP	20,8

Indice de vieillesse-technicité	1,36
---------------------------------	------

	Exercice 2018
Nombre de points par l'ensemble des ETP	4 141
Nombre de points par ETP délégués	6 861
Nombre de points par ETP autres personnels	10 447

Indicateurs d'activité

	Exercice 2018
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,90

	Exercice 2018
Coût de l'intervention des délégués	36,13

